

COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABIDJAN

Ce jour, mardi 04 novembre 2025, il a été procédé par la Police nationale, à l'interpellation, à Bingerville, de Monsieur **DAMANA ADIA PICKAS**, Vice-Président du Parti des Peuples Africains Côte d'Ivoire (PPA-CI), se disant par ailleurs Coordonnateur général du Comité Opérationnel du Front Commun.

Le Procureur de la République note que depuis l'interdiction de la marche projetée le 11 octobre 2025 par deux (02) formations politiques, certains acteurs politiques, dont le nommé **DAMANA ADIA PICKAS**, ont appelé à l'insurrection populaire et au renversement des Institutions de la République.

Ces appels, relayés aussi bien la veille de la marche du 11 octobre 2025, les jours qui l'ont suivie qu'à l'occasion du scrutin présidentiel du 25 octobre 2025, ont conduit à la constitution d'attroupements armés et non armés. Ces attroupements ont occasionné, en divers endroits du territoire national, des actes de violence portant atteinte à la sécurité nationale, des assassinats, des vols à main armée, des extorsions de fonds, des destructions de biens publics et privés, des incendies de biens publics et privés, des atteintes graves à l'intégrité des personnes, des empêchements de vote ainsi que des destructions de matériel électoral.

Le Procureur de la République, Directeur de la Section Antiterroriste du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, tient à faire connaître que ces infractions ne resteront pas impunies. Tous leurs auteurs, complices et commanditaires, quelle que soit leur qualité, seront recherchés, interpellés et jugés conformément aux dispositions légales.

Fait à Abidjan, le 04 Novembre 2025

Le Procureur de la République



Koné Braman Oumar
Magistrat Hors Hiérarchie